



**PSYTOYENS**.asbl

Concertation des usagers en santé mentale

Rue Henri Lemaître 78

B - 5000 Namur

Tel 081/23 50 19

Fax 081/23 50 16

Mobile 0498/11 46 24

info@psytoyens.be

www.psytoyens.be

## A LA SORTIE DE L'HÔPITAL, QUE FAUT-IL METTRE EN PLACE?

---

**CAUSE-CAFÉ DU 19/01/2008 – COMPTE RENDU**

Nous avons d'abord abordé la question de l'accès aux services à la sortie de l'hôpital. Certains racontent leur fréquentation d'un centre de jour. Si, au début, la participation aux différentes activités proposée était active et régulière, au fur et à mesure, le mieux-être aidant, le besoin de fréquenter le centre s'est fait moins fort. Un passage de quelques minutes devenait suffisant.

L'intérêt de tels centres du jour est que l'on rencontre des personnes comme nous, qui ont un parcours similaire, avec qui il est possible d'échanger des informations. «Prendre des infos de quelqu'un qui a vécu, c'est mieux, ... ça change l'idée de ce qu'on met derrière le mot psychiatrie ».

Pour d'autres, l'après-hospitalisation s'est passé sans l'aide de beaucoup de service. Un centre de jour n'est pas nécessairement utile. On peut se sentir mieux du simple fait d'être chez soi et entouré. Avec éventuellement en suivi en ambulatoire... Mais le retour à domicile implique aussi de permettre à l'entourage d'être soutenu également, d'être épaulé dans ses difficultés éventuelle afin de favoriser une vie commune la plus harmonieuse possible...

La question du soutien au domicile a également été soulevée : les aides familiale peuvent être d'une grande aide au retour d'une hospitalisation. La visite d'un professionnel peut aider à l'entretien du logement ou simplement motiver à reprendre une vie sociale, à accueillir quelqu'un chez soi. « On commence avec un professionnel et puis on peut accueillir quelqu'un d'autre chez soi... ».

Après la présence des services au domicile, nous nous sommes interrogés sur la visite d'un psychiatre ou d'un thérapeute sur le lieu de vie. Les professionnels sont-ils ouvert aux entretiens thérapeutiques au domicile? Il est exceptionnel, voir difficilement concevable qu'un thérapeute se déplace. L'exception existe le plus souvent pour des personnes à mobilité très réduite. Ce non-déplacement est-il le souhait des professionnels ? Est-ce dû à une question d'assurance ou y a-t-il un vide dans la loi? Certains jugent très intéressant de voir des

psychiatres venir à domicile, puisque c'est là que beaucoup de choses se passent... D'autres perçoivent ses visites plutôt comme une intrusion.

La discussion s'est ensuite orienté vers d'autres types de « transition » d'un service à l'autre et plus particulièrement la transition de la psychiatrie à l'emploi. Nous avons donc abordé la question des services d'aide à l'emploi. Le constat est qu'il existe peu de services spécialisés en santé mentale pour accompagner le retour à l'emploi.

Il serait intéressant de créer un service offrant un soutien pour la reprise d'études, le choix d'une orientation, etc. On imagine une sorte de centre de jour qui propose des activités de groupe avec par exemple des ateliers axé sur la concentration, des groupes de discussion concernant la reprise du travail, un soutien psychologique disponible lorsque le doute, le crainte, la solitude risque de s'immiscer, un accompagnement permettant des stages pratiques d'une quinzaine de jours, pour trouver sa voie.

Pour finir, le débat a tourné autour de la question des maisons de repos et de la possibilité d'accueillir des personnes ayant un problème de santé mentale. Voilà un autre type de transition, qui est ou sera nécessaire pour beaucoup. Actuellement, on trouve des homes pour personnes âgées qui accueillent des personnes qui atteinte de la maladie d'Alzheimer et de démence sénile, mais il n'existe peu d'institution spécialisée dans la prise en charge de personnes âgées qui présentant des troubles psychiques.

--